

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 4 octobre 2011

Présents : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Paul Bertrand, Valérie Guillet, Carine Michel, Giovanni Cadeddu, Gérald Idelon
Excusé : Martin Béchier, Sandra Perrier, Yves Guillet (pouvoir à Claude Vignon)

Délibérations du conseil

→ L'admission en non-valeur des dettes de Mr Patrick Aubaret, ex-locataire communal disparu sans adresse, est approuvée à l'unanimité.

→ Une circulaire préfectorale en date du 16 juin 2011 relative à la simplification des procédures d'instruction des actes individuels d'application du droit des sols porte à la connaissance de la commune les nouvelles modalités d'instruction qui sont appliquées par les services de la Direction Départementale des Territoires à compter du 1^{er} juillet 2011. Ainsi, la commune a été informée que les certificats d'urbanisme de simple information (« Cua ») ne seraient plus instruits par les services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2011, et qu'elle devrait assurer seule leur instruction, selon le principe d'une acceptation tacite dans un délai d'un mois. Un avenant à la convention, signée avec l'Etat en 2007, relatif à l'instruction des actes simples d'autorisation du droit des sols doit donc être signé. *Voté à l'unanimité.*

→ Le contrat aidé de Mr Bernard Capdeville, agent aux services techniques, termine le 31 octobre. La commune décide de prolonger sa mission par un contrat CDD de 10 mois à plein temps. *Voté à l'unanimité.*

→ L'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale pour le personnel municipal est approuvée à l'unanimité.

→ le renouvellement en 2012 de la convention de mise à disposition de Mme Virginie Perucca auprès du Département de la Drôme pour le secrétariat de l'espace nordique d'Herbouilly est approuvé. *Voté à l'unanimité.*

→ La commune proteste contre la réforme de la Loi de Finances modifiant le taux de cotisation des collectivités locales pour le Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1 à 0,9%, et demande le rétablissement du taux initial. En effet, cette baisse signifie une diminution nationale des ressources pour les formations professionnelles des agents territoriaux.

→ La convention de déneigement des routes communales éloignées avec Mr Pierre Bottala est reconduite selon les mêmes conditions pour l'année 2012.

Décisions du conseil

→ Mr Didier Colas vient présenter au conseil son bilan de la saison estivale, et annonce la mise en vente de son fonds de commerce. Le renouvellement du bail commercial est à prévoir, avec deux points soulevés par Mr Colas : la durée de la garantie solidaire et la gestion du gîte communal, dont les conditions sont à revoir. Un point est également fait sur les travaux à réaliser pour entretenir et rénover le camping : agrandissement du bloc sanitaire, augmentation de la quantité d'eau chaude, réfection du goudronnage de l'accès. Une commission examinera les devis de ces travaux, et les conditions de renouvellement du bail commercial.

- Mr Gérald Idelon est désigné élu communal référent pour la lutte contre l'ambrosie.
- Le Maire informe le conseil de l'évolution des négociations avec Drôme Aménagement Habitat concernant la réhabilitation de la maison dite « Roche ». L'opérateur HLM remet aujourd'hui en cause la prise en charge de l'aménagement sommaire du rez-de-chaussée telle qu'annoncée dans un premier courrier en août. De plus, le calendrier prévisionnel de l'opération ne permettra pas la livraison du local de la boulangerie pour l'été 2012 comme espéré. Il est décidé de réfléchir à l'hypothèse d'un portage communal de l'opération. Un prochain conseil sera organisé pour réfléchir à cette possibilité.
- La demande de subvention de l'association des Paralysés de France pour 2012 sera traitée en même temps que les autres demandes lors de la préparation du Budget Prévisionnel.
- Mr Georges Berthoin, propriétaire au Briac, sollicite la mairie pour la constructibilité de ses parcelles situées en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Cette situation a imposé un classement réglementaire en zone Naturelle sur le zonage du PLU, donc inconstructible. Un courrier explicatif lui sera adressé.
- Il est répondu défavorablement à la candidature spontanée de Mr Thomas Ingouf à un poste d'agent des services techniques.
- Mme Nadine Bertrand et Mme Marie-Jo Angelini ont transmis leur préavis de départ de l'appartement communal au 1^{er} étage de la mairie au 1^{er} janvier 2012, assorti d'une liste de petits équipements liés à l'aménagement de l'appartement que la commune a la possibilité de racheter si elle le souhaite. Un élu étudiera leur proposition.
La candidature de Mme Maité Vallet pour la relocation de l'appartement est acceptée. Toutefois le nouveau bail ne comprendra pas la location du garage et du passage sous le clocher.
- Un essai d'infiltration de mousse polyuréthane sera effectué dans le plancher de l'appartement du dernier étage de l'immeuble de la Poste, afin de supprimer les nuisances sonores de l'appartement de l'étage inférieur.

informations au conseil

- Mr Bernard Lacote a interpellé le Maire par mail au sujet des nouveaux horaires d'ouverture au public du bureau de Poste. Une réponse explicative lui sera faite.
- Les services communaux ont constaté le démarrage de travaux normalement soumis à autorisation au hameau des Jaunes. Mr Jean-Louis Bertrand a en effet décaissé le talus soutenant la route communale, et projette de construire un mur de soutènement et d'installer un portail pour l'accès à sa maison. Le conseil municipal décide de lui adresser un courrier pour l'informer de l'obligation de déclaration préalable des travaux de portails et de murs de soutènement, et pour lui rappeler l'obligation de libre accès aux autres maisons. En effet la commune n'a pas d'obligation d'élargir et de viabiliser le chemin rural en contrebas du pâté de maisons, car celui-ci n'est pas inscrit au tableau de la voirie communale.
- Ardèche Drôme Numérique nous informe par courrier du lancement des travaux de nœud de raccordement au Très Haut Débit du village aux mois d'octobre et novembre. Les habitants devraient pouvoir bénéficier des offres ADSL nationales au premier trimestre 2012.
- Mr le Préfet de la Drôme rencontrera le conseil municipal le vendredi 7 octobre au sujet du projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. La présence du plus grand nombre est souhaitée.
- Les travaux de deuxième forage sur l'Adouin se déroulent normalement.

Secrétaire de séance : Isabelle Bailliard